



GAZETTE DE VIENNE,

DU SAMEDI 1 FEVRIER 1766.

De MADRID le 7 Janvier.

Le Roi ayant fixé au 30 du mois dernier le terme des Fêtes, qui se sont données à l'occasion du Mariage du Prince des Asturies, la Cour fut ce jour-là en Gala, & le combat de Taureaux que la Ville de Madrid avoit préparé, eut lieu le même jour dans la grande place. De z le matin quatre *Toreadors* avoient agacé avec des bâtons dix de ces animaux ferores, & l'après midi le Roi & la Famille Royale se rendirent avec la pompe accoutumée en pareilles occasions au Palais Royal de la *Boulangerie* pour honorer cette Fête de leur présence. Au moment que

S. M. & L. L. A. A. R. R. occupent la loge construite sur les balcons, pour en voir le combat, la Compagnie des Hallebardiers Royaux borda la place, & l'on fit sortir quatre Cavaliers, ayant chacun une Suite de cent hommes vêtus de verd, de bleu, d'incarnat & de couleur de paille & habillés avec beaucoup de goût. Après avoir combattu, & lancé avec beaucoup de dextérité quantité de Javelots aux Taureaux, ces Cavaliers se retirèrent; revinrent ensuite combattre à pié; mirent à mort treize des mêmes animaux & meriterent les applaudissements du Roi par l'extrême adresse qu'ils montrèrent.

Cette Fête étant ainsi finie, S. M. & la Famille Royale se rendirent à la Sale.

Sale des Spectacles de *Buen-Retiro* où elles assisterent à la Comedie intitulée *Don Juan de Espina à Madrid*, & representée par les deux Troupes de Comediens de la Cour. Après cela le Roi & L. L. A. A. R. R. retournerent au Palais. Les rues par où Elles passerent, étoient decorées avec beaucoup de goût & très bien illuminées, & Elles virent ensuite de leurs Balcons les Feux d'artifice, qui furent tirés avec autant de succès que ceux qui les avoient précédés, & suivis d'une illumination générale par toute la Ville, laquelle termina les Fêtes.

Hier 6 Fête de l'Epiphanie le Roi se rendit en public à la Chapelle Royale. S. M. accompagnée des Grands, des Ambassadeurs, des Majors-dôme de Semaine, & des Gentilshommes de sa Cour y entendit la Messe qui fut célébrée pontificalement par le Cardinal Patriarche, entre les mains duquel S. M. qui s'étoit avancée vers l'Autel, remit à l'offertoire trois Calices superbes avec de l'or, de l'encens & de la Mirrhe. Après le Service Divin le Roi retourna à ses appartements dans le même ordre qu'il s'étoit rendu à la Chapelle.

Le Roi & toute la Cour ont pris le deuil pour trois mois à l'occasion de la mort du Dauphin.

Rosendo-Leal natif de la Ville de *Mondonedo* dans le Royaume de *Galice* est mort ici le premier de ce mois âgé de 110 ans & 10. mois; il n'avoit jamais eu pendant sa vie aucune infirmité & il a été jusqu'à la fin de sa carrière qu'il a achevée dans son plain sens, entrément robuste & agile, proportionément à son âge.

Nous avons aussi perdu, il y a quelque tems, le R. P. Emmanuel Bernard de *Rivera* Trinitaire chauffé & Docteur de l'Université de *Salamanque*. Il écrivoit également bien en prose & en vers *Latin* & *Castillans*, il possédoit parfaitement ces deux langues, ainsi que la *Grecque*, l'*Hebraïque*

& l'*Italienne* & il doit être regretté de toute l'*Europe* savante.

De PARIS le 20 Janvier.

LETTRES-PATENTES DU ROI, Portant continuation du Parlement de *Bretagne*, par les Officiers de ladite Cour. Données à Versailles le 9 Janvier 1766. registrées en Parlement le 16 Janvier 1766.

LOUIS, &c. Ayant été informés qu'il se trouvoit à présent un nombre suffisant d'Officiers de notredite Cour de Parlement de *Bretagne* pour y faire le Service, Nous avons jugé à propos de ne pas attendre que tous les Offices de notredite Cour de Parlement, réservés par notre Edit du mois de Novembre dernier, fussent remplis, pour rappeler auprès de Nous ceux de notredit Conseil, que nous avons députés pour tenir notredite Cour, dont notre intention est que le Service soit continué par ceux des précédens Officiers, dont le zèle & la fidélité nous sont connus, nous réservant de régler la Police & le Service de notredite Cour, lorsque le nombre des Offices d'icelle, fixé par notre Edit, sera rempli. A CES CAUSES & autres à ce nous mouvant, de l'avis de notre Conseil, & de notre certaine science, pleine puissance & autorité royale, nous avons ordonné, & par ces Présentes signées de notre main, ordonnons que ceux des Officiers de notredite Cour qui n'ont pas signé les Actes de démission des 22 Mai & 12 Novembre derniers, comme aussi ceux dont l'état demeurera attaché sous le contrescel des Présentes, & à qui nous avons ordonné de reprendre leurs fonctions, les autorisant à les exercer sur leurs anciennes Provisions & Réceptions, comme auparavant lesdits Actes de démission, qui seront à leur égard réputés comme non-avenus tiendront notredite Cour, & y rendront la justice en la forme ordinaire; Voulons que, jusqu'à ce qu'il ait été par Nous

pour-

pourvu à la Police intérieure de notre dit Parlement, & au Règlement de son Service, nosdits Officiers soient & demeurent autorisés, comme nous les y autorisons par ces Présentes, à juger & expédier, en une seule Chambre, toutes les Causes, Instances, Procès & autres Affaires tant Civiles que Criminelles, dont elle est en droit & possession de connoître, même à juger en première & dernière instance celles dont la connoissance appartient à la Chambre des Requêtes du Palais de notredite Cour, & qui y étoient pendantes; les avons en outre autorisés & autorisons, pour la plus prompte expédition de toutes lesdites Affaires, à se partager, s'il est nécessaire, en plusieurs Bureaux, comme aussi à juger au nombre de sept, en manière Civile seulement; & seront au surplus exécutés, selon leur forme & teneur, nos Edits, Déclarations & Lettres-Patentes enregistrés en notredite Cour, nonobstant tout ce qui y seroit contraire; lui enjoignant expressément d'y tenir la main. **SI DONNONS EN MANDÈMENT** à nos amés & féaux Conseillers les Gens tenant notre Cour de Parlement de *Bretagne*, que ces Présentes ils aient à faire lire, publier & le contenu en icelles garder, observer & exécuter, selon leur forme & teneur, nonobstant toutes Ordonnances, Edits, Déclarations, Lettres-Patentes, Réglemens, Usages, ou autres choses à ce contraires, auxquelles nous avons dérogé & dérogeons par ces Présentes, pour ce regard seulement, & sans tirer à conséquence. **CAR** tel est notre plaisir.

Extrait des Registres de Parlement.

La Cour, Chambres assemblées par exprès commandement du Roi, pour donner à Sa Majesté la preuve la plus parfaite de son amour pour sa Personne Sacrée & de son obéissance, ordonne que lesdites Lettres-Patentes seront enregistrées au Greffe d'icelle purement & simplement. La Cour espère que le meilleur des Rois, touché

de sa soumission respectueuse & sans bornes, aura la bonté de rappeler les Membres de ladite Cour, pour concourir à rendre la justice à ses Sujets.

Arrêté du Parlement sur la presentation des Lettres-Patentes pour la continuation de la procedure criminelle contre les Sieurs de la Chalotais, de Caradec, de la Gacherie, de Montreuil, & de la Coliniere.

La Cour delibérant sur les Lettres Patentes du 9 de ce mois a arrêté qu'attendu que la plupart des membres qui la composent, ont déclaré ne pouvoir connoître de l'exécution des dites lettres patentes par des motifs de reculation valables & approuvés par la dite Cour, & que le nombre de ceux qui n'auroient pas des moyens de reculation valables, ne seroit pas suffisant pour proceder aux jugemens preparatoire & definitifs du procès ordonné être fait par la dite Cour, le dit Seigneur Roi sera supplié de vouloir bien retirer ses lettres patentes, & que le Premier President, en lui rendant compte des dits motifs de reculation, sera chargé de faire connoître au dit Sgr. Roi que des raisons si indispensables pouvoient seules mettre la dite Cour dans la necessité de ne pouvoir faire usage en cette circonstance du Droit qui lui appartient de juger ses membres, droit qu'elle eut exercé avec douleur: mais avec la confiance de ne point trouver de coupables & de n'avoir à porter aux pieds du Trône que la justification des ci-dessus nommés.

De LEIDE le 20 Janvier.

Un juif nommé *Jacob David* natif de cette Ville est mort le 14 de ce mois à *Rotterdam* où il étoit allé faire un tour il avoit 101 ans accomplis; il avoit eu trois femmes, dont il avoit eu 22 enfans qui lui ont donné 44 petits enfans, & 24 arriere-petits enfans: de sorte qu'il a vu 90 personnes de sa posterité. Il étoit encore très robuste, & il n'y a pas deux ans

qu'il

qu'il étoit revenu a piè de *Rotterdam* bert que le nommé *Henri le Pere* y
en cette Ville. est depuis peu mort à l'âge de 108

De LIEGE le 20 Janvier. ans des suites d'une Fievre qui n'a
On apprend de la Terre de *St. Hu-* duré que 48 heures.

On jouera par *Extraction de billets* une partie de *Vins de Tokay*. Voici le plan
du jeu:

Il y aura en tout 3000. Lots, chacun à 1 Ducat, dont chacun gagne
immédiatement une Bouteille de Vin de Tokay pour sûr.

Outre les 3000. Bouteilles le gros Lot est de 10. pièces de Vin de
Tokay communément nommé un Anthal, dont chacun contient un Emmer
 $\frac{1}{2}$ mesure d'Autriche.

De plus

1. Lot à 5. pièces.	}	2 Lots chacun à 50. Bouteilles
1. Lot à 3. pièces.		4. Lots chacun à 25. Bouteilles
1. Lot à 2. pièces.		3. Lots chacun à 12. Bouteilles
2. Lots chacun à 1. pièce		

Chaque joueur recevra en prenant son billet contre le Ducat sa Bou-
teille de Vin comme un gain assuré, & si son Lot gagne un des autres
prix, il lui sera delivré après l'Extraction en plein sans rabbat.

Les Collecteurs dans des villes éloignées devront tacher de de-
biter pour le moins 30. billets, pour qu'on leurs puisse faire livrer les
30. Bouteilles, puisqu'avec une plus modique quantité ce ne seroit pas
la peine de faire les fraix & inconvenient du Transport.

L'extraction se fera en présence des Commissaires avec toute le fide-
lité & exactitude possible d'abord que la Lotterie se remplira, & les Lis-
tes seront communiquées, Imprimées, authentiques aux Collecteurs.

Les Vins sont très vieux, excellents & veritables des années 1748.
1754. 1756.

Les Billets de Lot avec les Bouteilles de Vin se trouvent à la *Mell-*
gruben passé le Grand Escalier, au 4e. Etage à main gauche. Item chez
Mathias Helbig marchand epicier à l'enseigne de l'oye d'or près de la por-
te rouge. Item chez *Tretban* Caffetier au Fauxbourg de *Laimgruben*
dans la maison nommée *Saltz-Küffel*.

Il s'est perdu depuis peu dans cette Ville un noëud de Brillans, dont
la pierre du milieu est de 42 à 43 grains : à chaque côté sont deux pierres
égales pesant ensemble environ 29 à 30 grains, & au bas il y en a une de
19 à 20 grains ; ceux qui pouront l'avoir trouvé ou en donner quelques
nouvelles, sont priés de l'adresser à la Sacristie des P. P. Capucins de cette
Ville. On leur promet en même tems une recompense convenable.

On trouve chez *J. T. de Trattner*, Libraire & Imprimeur de la Cour
dans sa Librairie au *Koblmarck* au prix de 17 kr.

P. Sebastian Sailers Trauerrede auf FRANCISCUS den Ersten dieses
Namens weiland Römischen Kaisers &c. &c. als Seiner höchstseligen Ma-
jestät Leichenbesingnis in dem uralten unmittelbaren Reichs-Gotteshaufe *Pe-*
tershausen den 1 des Weinmondes 1765 gehalten war, in verkürztten Sätzen
gespröchen. Fol. Augspurg.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE
DU 1. FEVRIER 1766.

De LONDRES, le 30 Janvier.

On nous mande de *Cadix* qu'on y parle beaucoup du depart d'une Flotte considerable, qui doit mettre en mer au printems prochain pour aller former un établissement & une Factorie sur les côtes meridionales de l'*Afrique*, & l'on prétend même que la Compagnie de la *Havane* a offert à la Couronne une Somme très considerable pour avoir le privilege exclusif de cet établissement.

Suivant les lettres de *Dublin* un detachment de Dragons y a conduit les richesses qui étoient à bord du *Sandwich*, dont l'équipage a été massacré ainsi que nous l'avons dit, par des malheureux qui cependant paroissent suivant les registres qu'on a retrouvés sur le Vaisseau, n'en avoir pas enlevé mille livres sterling de près d'un million de valeur qu'il avoit à bord.

Le 14 de ce mois le Roi s'est rendu avec les ceremonies qui sont d'usage à la Chambre des Pairs, & les Communes y ayant été mandées, S. M. y a ouvert la rentrée du Parlement par un discours émané du Trône, auquel les deux Chambres ont arrêté qu'il seroit repondu par une humble adresse.

Le Duc de *Grafton* a depuis remis par ordre du Roi à la Chambre des Seigneurs copies de tout papiers & Actes concernant les troubles excités en *Amerique* par l'Acte du Timbre, & le General *Conway* en a aussi remis à la Chambre des Communes.

Il fut proposé le 16 de faire imprimer toutes ces pièces : mais la negative l'emporta à la pluralité de 40 contre 25 voix & il fut resolu de s'en tenir préalablement à l'examen, qui doit se faire de tous ces papiers dans un grand committé qui se tiendroit le 28.

Il est a desirer que cette affaire se termine, car les Lettres de l'*Amerique* au sujet de l'Acte du Timbre sont toujours à peu près les mêmes. Un Ecclesiastique de *Pensylvanie* en a entre autres écrit la lettre suivante :

„ Il s'est formé aujourd'hui 7 Novembre 1765 une association entre grand nombre de nos Commerçants à laquelle les autres accederont vraisemblablement & dont le principal Article porte. Qu'ils s'engagent à ne faire venir d'*Angleterre* aucune sorte de marchandises jusqu'à revocation de l'Acte du Timbre. Il est étonnant de voir combien les plus paresseux & les plus prodigues de nos *Americains* donnent les uns dans l'industrie, les autres dans la frugalité, les plus opulens, qui donnoient ci devant le ton aux modes, sont maintenant les premiers à arborer la plus grande simplicité: on ne voit plus que des habits dont la laine a été filée & tissée ici, & je commence à croire ce que je ne croyois pas possible, c'est à dire que ce Pays-ci pourra sans recourir à personne, se fournir de tout ce qui y est nécessaire à la vie: c'est ainsi que l'indignation, qui, dit-on, fit quelque fois des Poetes, fait aujourd'hui dans nos contrées des manufacturiers.

Une autre lettre de l'*Amerique* s'exprime ainsi. „ Il est impossible de donner une juste idée du mépris que nos Peuples montrent aujourd'hui pour tout.

tout ce qui vient d'*Angleterre*: c'est une espèce de manie qui les a faisi, & à laquelle le dernier Acte du Timbre a donné lieu. En un mot autant on étoit fou ici de ce qui venoit de la *Grande-Bretagne*, autant on l'est aujourd'hui de ce qui n'en vient pas: C'est si vous voulez une nouvelle folie: mais la premiere appauvrissoit les *Americains* & l'autre les enrichera. En vérité vous avez fait des miracles & d'un trait de plume vous avez changé en rebelles un million de Sujets, qui depuis la fondation des Colonies étoient les plus fidelles & les plus affectionnés au Gouvernement de la *Grande-Bretagne*.

On pretend que pendant le mois de Decembre dernier il est passé d'*Angleterre* à *Paris* au de là de 40 mille livres sterling pour faire des remises aux *Anglois* qui sejournerent dans cette Capitale.

Le celebre *Jean Jacques Rousseau* est arrivé ici le 13.

Il se trouve actuellement dans ce Royaume plusieurs centenaires: il y a entre autres à *Thorncomb* en *Devonshire* une femme nommée *Allen*, qui à l'âge de 118 ans, jouit de tous ses sens; travaille encore fort proprement en linges & lit tous les jours sans lunettes un Chapitre de la Bible.

Le nommé *King* ci-devant batteur en granges vit maintenant de charités à l'âge de 128 ans en *Nock* en *Oxfordshire* & va tous les samedis au marché d'*Oxford*, ce qui fait 4 lieues de chemin.

Le nommé *Curey* qui est près de *Ludlow* en *Schrosphire*, & maintenant âgé de 106 ans, lit sans lunettes les plus petits Caracteres & fait deux fois par semaine 5 lieues de chemin.

Il est mort depuis quelque tems tant ici que dans les Provinces plusieurs centenaires. *Mr. Hinckford* a entre autres fini sa carriere à *Springfield* le 27 du mois dernier à l'âge de 100 ans. Le *Sr. Daniel Pratt* ci-devant marchand libraire a fini de vivre le 4 de ce mois à *Caversham* dans la Province d'*Oxford* âgé de près de 102 ans, & *Thomas Gibbons*, *William Williams* & *André Farel* sont morts depuis peu l'un à l'âge de 103 ans, l'autre à l'âge de 106 & le troisieme à l'âge de 107.

D'ALTENA le 22 Janvier.

Le Roi de *Dannemarck* étant mort le 14 de ce mois, les portes de *Copenhague* furent fermées suivant l'usage qui s'observe en ces tristes occasions. A onze heures du matin les quatre Conseillers qui forment le Conseil intime, parurent sur le balcon du château de *Christiansbourg*, où le Baron de *Beinstorf*, le plus ancien d'entre eux, prononça trois fois de suite à haute voix le Roi *Frederic est mort* & ensuite vive le Roi *Chretien VI*. Des Trompettes & Tymbales se firent entendre pendant l'intervalle de chaque proclamation, & le peuple repondit chaque fois à la dernière. Vive le Roi *Chretien VII*. Ce Prince parut ensuite lui même sur le balcon, & les acclamations redoublèrent. Depuis midi jusqu'à deux heures toutes les cloches de la ville sonnerent, & les Bourgeois ayant relevé les Troupes de la Garnison, ces dernières s'assemblerent au *Neuen Königs Marck*, où elles prêterent serment de fidelité au nouveau Monarque, qui le recut de même des Troupes de Mer rassemblées sur la place d'*Alt-Holm*.

On apprend d'*Odense* que par la mortalité des bêtes à cornes, qui regne pour la quatrieme fois en *Fionie*, il en est peri dans cette Province 10400 depuis la *St. Jean* dernière, quoique le nombre du betail ne montat pas à la moitié de ce que les Seigneurs en avoient auparavant.